



➤ Une association gouvernée par ses bénéficiaires ou ses représentants dans une visée participative et citoyenne.

Depuis 2015, toute personne bénéficiant des services de l'URAPEDA SUD ou son représentant légal est membre de fait de l'association.

➤ A l'origine, créée pour répondre aux besoins des enfants sourds, l'association, depuis plusieurs années prend en compte les troubles associés à la surdité (cécité, troubles dys, syndromes autistiques, troubles psy ...).

Et depuis 2017, l'Assemblée Générale a validé l'ouverture de l'association à d'autres types de handicaps que la surdité.

Une gouvernance associative portée par l'**esprit fondateur des parents militants** qui souhaitent le maintien de l'enfant auprès de sa famille et le refus de l'institutionnalisation dans une visée d'autonomie, d'épanouissement et de citoyenneté, reste un fondement essentiel.

240 rue Jean de Guiramand - 13290 Aix-en-Provence

accueil@urapeda-sud.org

Tél. 04 86 13 21 00 - SMS 06 18 73 09 34

www.facebook.com/urapeda.sud/

www.urapeda-sud.org





1

Une association **gouvernée par des personnes en situation de handicaps, et par leurs familles.**

En favorisant le partage, les échanges entre les personnes, les familles, les associations.

Faire vivre la participation, les savoir expérientiels et la pair-aidance comme expertise première.



4

Inscrire l'association dans une **démarche d'innovation**, d'adaptation aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies, au virage et à la transition numérique de la société.



5

Renforcer les **partenariats** et les **échanges de "savoir"** dans des réseaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) dynamiques et performants.



2

Promouvoir l'**autodétermination**, le pouvoir d'agir, l'expression du libre choix éclairé (usagers, famille, aidant, ...) s'engager en faveur de la non-substitution au projet des personnes.

Promouvoir une **participation** pleine et entière des personnes et de leur famille tout au long de leur parcours.



6

Engager l'association dans une démarche de **Responsabilité Sociale et Environnementale**.

Favoriser la transition écologique et la réduction de l'impact environnemental de l'activité.



3

Renforcer l'**engagement militant associatif** en faveur :

- Du respect des droits des personnes en situation de handicap.
- D'une société plus inclusive (scolarité, formation professionnelle, emploi, domicile, perte d'autonomie...) avec le droit commun pour tous.
- De la mise en œuvre de solutions de compensations individuelles et d'accessibilités universelles.



3

la suite

- En s'assurant d'apporter une réponse de proximité, au plus près des lieux de vie et des besoins des personnes et, en s'engageant à porter une équité de réponse sur l'ensemble du territoire.
- D'actions de préventions et de sensibilisations auprès d'un large public.

7

Garantir un modèle de pilotage et organisationnel qui s'assure :

- d'une **bienveillance** vis-à-vis de tous ses ayants droit,
- d'un **management participatif**, déléгатif qui investit dans ses richesses humaines,
- de la **qualité** de la gestion financière, de la gestion administrative.

